

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2014/138

OBJET : CENTRE DE RESSOURCES DU SITE MONTESQUIEU/TECHNOPOLE BORDEAUX
MONTESQUIEU - TARIFS

Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 39

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 22

Date de convocation du Conseil Communautaire : 09/12/14

Date d'affichage de la convocation au siège : 09/12/14

Le Mardi 16 décembre 2014 de l'année deux mille quatorze à 18 h 30
à Léognan - salle des Halles de Gascogne

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à	Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	P	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BENESE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	E		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	P	
Martine TALABOT	E	M. DANNE	Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	A	
Valérie LAGARDE	P		Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	E	M.DARBO	Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	P	
Philippe BALAYE	P		Alain LAGOARDETTE	E	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	P		Jean-Paul MERCADIE	P	
Félicie DURAND	P		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	E	M.LEMIRE	Bernadette PELISSIER	P	
Alexandre DE MONTESQUIEU	P		Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN- DUFRANC	P		Jean KESLER	P	
Benoist AULANIER	P				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur DANNE est élu secrétaire de séance

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

**CENTRE DE RESSOURCES DU SITE MONTESQUIEU / TECHNOPOLE BORDEAUX
MONTESQUIEU
TARIFS 2015**

Vu le procès-verbal de mise à disposition du Centre de Ressources du Site Montesquieu par le Département de la Gironde,

Vu les dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Depuis la reprise de la gestion du Centre de Ressources du Site Montesquieu par la Communauté de Communes de Montesquieu le 1er avril 2007, la Communauté de Communes perçoit les différentes recettes issues de la mise à disposition de bureaux, locaux, places de parking et des services proposés.

Le centre de ressources bénéficie d'un nouveau système d'accès nécessitant de renouveler les badges d'accès ou les télécommandes ; un prix de remplacement en cas de perte ou de demande complémentaire est à fixer par la présente délibération.

Vu la délibération n° 2007/118 du 7 décembre 2007 fixant les tarifs du Centre de Ressources pour l'année 2008 ;

Vu la délibération n° 2008/129 du 2 décembre 2008 fixant les tarifs du Centre de Ressources pour l'année 2009 ;

Vu la délibération n° 2009/177 du 8 décembre 2009 fixant les tarifs du Centre de Ressources pour l'année 2010 ;

Vu la délibération n° 2010/127 du 14 décembre 2010 fixant les tarifs du Centre de Ressources pour l'année 2011 ;

Vu la délibération n° 2011/121 du 13 décembre 2011 fixant les tarifs du Centre de Ressources pour l'année 2012 ;

Vu la délibération n° 2012/124 du 11 décembre 2012 fixant les tarifs du Centre de Ressources pour l'année 2013 ;

Vu la délibération n° 2013/96 du 24 septembre 2013 fixant les tarifs du Centre de Ressources pour l'année 2013 ;

Vu la délibération 2013/112 du 10 décembre 2013 modifiant les tarifs du Centre de Ressources pour l'année 2014 ;

Vu la délibération 2014/119 du 23 septembre 2014 modifiant les tarifs du Centre de Ressources pour l'année 2014 ;

Considérant l'avis favorable du bureau.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- 1°) **Vote** les tarifs 2015 ci-annexés;
- 2°) **Précise** que les recettes afférentes seront inscrites au Budget annexe correspondant;
- 3°) **Mandate** Monsieur le Président pour poursuivre toutes les démarches nécessaires.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 16 décembre 2014
Le Président
Christian TAMARELLE
Document signé électroniquement



ANNEXE : TARIFS 2015

1 - Redevance d'occupation des bureaux et des laboratoires

	HT Euro	Unité de tarification
<u>Entreprises en création et développement / en hôtel d'entreprise</u>		
Redevance bureaux (ancien statut : bail commercial)	80,00	m ² /an
Redevance bureaux (convention d'occupation)	80,00	m ² /an
Redevance laboratoire (convention d'occupation)	95,00	m ² /an
Redevance locaux aveugles (convention d'occupation)	40,00	m ² /an
Redevance parking couvert	180,00	place/an

<u>Entreprises en création (Agrément Pépinière)</u>		
Redevance bureau 1 ^{ère} année (12 mois)	27,00	m ² /an
Redevance bureau 2 ^{ème} année (11 mois)	45,00	m ² /an
Redevance bureau 3 ^{ème} année (12 mois)	63,00	m ² /an
Redevance bureau 4 ^{ème} année (11 mois)	74,00	m ² /an
Redevance bureau 5 ^{ème} année (à partir du 47 ^{ème} mois)	80,00	m ² /an
Redevance laboratoire 1 ^{ère} année (12 mois)	32,00	m ² /an
Redevance laboratoire 2 ^{ème} année (11 mois)	47,00	
Redevance laboratoire 3 ^{ème} année (12 mois)	62,00	m ² /an
Redevance laboratoire 4 ^{ème} année (11 mois)	77,00	m ² /an
Redevance laboratoire 5 ^{ème} année (à partir du 47 ^{ème} mois)	95,00	
Redevance locaux aveugles 1 ^{ère} année (12 mois)	14,00	m ² /an
Redevance locaux aveugles 2 ^{ème} année (11 mois)	28,00	m ² /an
Redevance locaux aveugles à partir du 24 ^{ème} mois	40,00	m ² /an

<u>Tarif incubation (Agrément Incubateur /Pépinière)</u> (12 mois maximum)		
	Bureau individuel	Bureau partagé
Bureaux	27€/m ² /an	50,00 €HT/ mois avec accès internet
Laboratoire	32€/m ² /an	/

2 - Location de salles

	Espace Accueil <i>En euro HT</i>	Salle de réunion <i>En euro HT</i>	Salle de conférence <i>En euro HT</i>
Forfait 2 heures	20,00	/	/
Demi journée	35,00	70,00	100,00
Journée	60,00	115,00	160,00
À partir du 3 ^{ème} jour (remise)	/	310,50	432,00
Supplément soirée	/	Sur devis	Sur devis

Remise de 50 % pour les entreprises hébergées en pépinière.

Remise de 25 % pour les autres entreprises de la Technopole (site et centre de ressources), hormis pépinière, et également les entreprises bénéficiant d'une domiciliation.

Tarif hors prestations ou services spécifiques complémentaires facturés selon devis ou convention.

3 - Services

Désignation	Euro HT	Unité de tarification
<u>Secrétariat</u>		
Traitement de texte	5,00	la page
Secrétariat	20,00	l'heure
Permanence téléphonique	55,00	par mois
Domiciliation et prestations de services	50,00	par mois
<u>Bureautique (photocopies et impressions)</u>		
Photocopies NB ≤ 500 par mois	0,050	l'unité
Photocopies NB > 500 ≤ 1000 par mois	0,045	l'unité
Photocopies NB > 1000 par mois	0,040	l'unité
Photocopies couleur ≤ 100 par mois	0,50	l'unité
Photocopies couleur > 100 par mois	0,45	l'unité
Télécopie (émission/réception)	1,00	téléphonique/page
<u>Télécommunications</u>		
Abonnement Autocom par ligne téléphonique	6,50	par mois
Abonnement internet SDSL/ADSL	en fonction du nombre de postes	par mois
<u>Affranchissement postal</u>		
Consommation selon les tarifs en vigueur de La Poste	sur relevé	par mois
<u>Electricité compteurs collectifs</u>		
Abonnement EDF pour surface ≤ 60m ²	6,50	par mois
Abonnement EDF pour surface > 60m ²	10,00	par mois
Consommation selon facture EDF au prorata de la surface louée et du temps d'occupation		tous les 2 mois
<u>Services divers - salle de réunion/conférence</u>		
Technicien régie	sur devis	demi-journée
Équipements audio-visuels complémentaires	sur devis	demi-journée
Assistance (son, vidéo , enregistrement ...)	sur devis	demi-journée
<u>Aménagement spécifique - salles</u>		
Mise en service d'une ligne téléphonique + poste (unités en sus)	16,00	forfait jour
Mise en service temporaire d'un accès internet	16,00	forfait jour

4- Système de contrôle d'accès au centre de ressources

	Proposition
Badges (en cas de perte)	6,5 € HT
Télécommande (déclenchement à distance)	21 € HT